

Certificat de dépôt légal de données brutes de biodiversité (DEPOBIO)

La mise en place du processus de dépôt légal des données brutes de biodiversité fait suite à l'application de la loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité et des paysages. Les modalités de saisie et versement des données brutes de biodiversité sont fixées par décret et s'effectuent au moyen d'applications informatiques mises gratuitement à disposition des maîtres d'ouvrage par l'Etat.

Extrait de l'article L411-1 A du code de l'environnement (Article 7 de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité) :

« Les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, doivent contribuer à cet inventaire par la saisie ou, à défaut, par le versement des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre de l'élaboration des plans, schémas, programmes et autres documents de planification mentionnés à l'article L.122-4 et des projets d'aménagement soumis à l'approbation de l'autorité administrative. »

L'étude d'impact du projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE) de Leuchey et Villiers-lès-Aprey rentre dans ce cadre.

Figure à la page suivante le certificat de dépôt correspondant.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Certificat de dépôt

Projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) de LEUCHEY et VILLIERS-LES-APREY

Date de dépôt : 12-03-2025 15:36



Jeux de
données

5



Nombre de
taxons

156



Nombre
d'habitats

0



Nombre
d'observations

159

Cadre d'acquisition

Identification

Instance SNIP du cadre d'acquisition :
302108fb-5276-6c7e-e063-0514a8c00ab9
Libellé du cadre d'acquisition : Projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) de LEUCHEY et VILLIERS-LES-APREY
Description : Il s'agit du projet de nouvelle distribution parcellaire du foncier, du programme de travaux connexes envisagé et de l'étude d'impact de l'AFAFE. Il concerne les territoires des communes de LEUCHEY et VILLIERS-LES-APREY avec extensions sur les territoires des communes de APREY, AUJOURRES, BAISSEY, SAINT-BROINGT-LES-FOSSES et LE VAL-D'ESNOMS (Courcelles-Val-d'Esnoms). Ce projet a été approuvé, pour sa mise à enquête publique, en Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de LEUCHEY et VILLIERS-LES-APREY réunie le 12 juillet 2023. L'autorité environnementale a émis l'avis N° MRAe 2024APGE55 en date du 30 mai 2024 sur ce projet. Il a été adressé un mémoire en réponse du maître d'ouvrage le 8 août 2024.

Cadre de référence

Est un méta-cadre : Non

Dates

Date de lancement du cadre d'acquisition : 12/03/2025

Territoires concernés

Etendue territoriale : 353

Cible taxonomique

Liste des jeux de données associés au cadre



30222b14-a04c-7321-e063-0514a8c091d5
Inventaire avifaune



30222b14-a04d-7321-e063-0514a8c091d5
Inventaire Amphibiens



302108fb-5277-6c7e-e063-0514a8c00ab9
Inventaire Mammifères



302108fb-5278-6c7e-e063-0514a8c00ab9
Inventaire Reptiles



30222d30-08a5-e390-e063-0514a8c0d8a5
Inventaire entomologiques